



DEPARTEMENT DU MORBIHAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

SÉANCE DU 17 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le vendredi dix-sept juillet à 20 heures 00, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Pascal ROSELIER, Maire.

Conseillers en exercice : 27	Présents : 22	Votants : 26
-------------------------------------	----------------------	---------------------

Présent.es :

Pascal ROSELIER *Maire*, Marie-Christine TALMONT, Didier LE GAILLARD, Marie-Pierre PICAUT, Franck LORIC, Aurélia MINNEBOIS, Philippe JEGADO *les adjoints*, Jean-Pierre RIQUELME, Nathalie PICAUD, Mikaël MARZIN, Stéphanie LE TOQUIN, Marie-Paule LE CLAINCHE, David L'HINGUERAT, Anne-Marie CADIO, Ghislain CANTE, Karine LE NET, Sandrine LE GAL, Virginie LE CORNEC, Yoann LE FICHER, Yoann HEMON, Patrice LE BLAY, Sylvain GAUTIER, Valentine MARTIN.

Absent.es excusé.es ayant donné pouvoir :

Véronique LAMOUR à Marie-Christine TALMONT
Morgane LE TOHIC à Franck LORIC
Tristan CAMPS à Nathalie PICAUD
Simon le METAYER à Patrice LE BLAY

Absent.es excusé.es sans donner pouvoir :

Yoann LE FICHER

Secrétaire de séance : Marie-Christine TALMONT

Date de convocation du Conseil municipal : 9 juillet 2026

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Tarifs 2026/2027– Pôle Éducation Enfance Jeunesse – Service périscolaire Garderie
Délibération n°2026_64
Nom.Actes (7.1)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le bilan financier du service garderie pour l'année scolaire 2024/2025 ;

Vu les propositions de tarifs pour l'année scolaire 2025/2026 ;

Considérant la nécessité d'adapter les tarifs en cohérence avec les coûts de fonctionnement du service ;

Ceci étant exposé,

Madame Marie-Christine TALMONT, élue déléguée aux finances et aux ressources humaines, présente le rapport suivant :

Au regard du bilan financier de l'année scolaire 2025/2026 présenté à l'assemblée délibérante, et afin de préserver un accès équitable au service périscolaire « garderie », la municipalité propose une augmentation modérée des tarifs pour l'année scolaire 2026/2027, tout en limitant son impact pour les familles.

Les tarifs proposés sont les suivants :

Prestations	Tarifs 2026/2027	Tarifs 2025/2026
Garderie pour un enfant inscrit – 06h45 - 08h30	1,55 €	1,50 €
Garderie pour un enfant inscrit – 08h00 - 08h30	1,05 €	1,00 €
Garderie pour un enfant non-inscrit – 06h45 - 08h30	2,25 €	2,20 €
Garderie pour un enfant inscrit – 16h45 - 17h15	1,05 €	1,00 €
Garderie pour un enfant non-inscrit – 16h45 - 17h15	1,55 €	1,50 €
Garderie pour un enfant inscrit – 17h15 - 18h00	1,05 €	1,00 €
Garderie pour un enfant non-inscrit – 17h15 - 18h00	1,55 €	1,50 €
Garderie pour un enfant inscrit – 18h00 - 19h00	1,05 €	1,00 €
Garderie pour un enfant non-inscrit – 18h00 - 19h00	1,55 €	1,50 €
Pénalité pour retard (par ¼ heure entamé)	5,05 €	5,00 €

La municipalité entend poursuivre une politique tarifaire fondée sur une évolution mesurée des tarifs, en cohérence avec les coûts du service et l'évolution du contexte économique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** le bilan financier 2025/2026 du service périscolaire « garderie » conformément au tableau annexé ;
- **De FIXER** les tarifs du service périscolaire « garderie » pour l'année scolaire 2026/2027 tels que définis dans la présente délibération ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document afférent à son exécution.

La délibération est adoptée à l'unanimité par un vote à main levée,

Envoyé en préfecture le 20/07/2026

Reçu en préfecture le 20/07/2026

Publié le

ID : 056-215601402-20260717-DEL_64_GARDERIE-DE

*Fait et délibéré à Moréac,
Le 17 juillet 2026*

*Le/La secrétaire de séance,
Marie-Christine TALMONT*



*Le Maire,
Pascal ROSELIER*

